

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Fillièvres se sont réunis à la mairie, suite à la convocation du vingt-deux novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Jim Dourlens, Maire.

Etaient présents : Mrs Dourlens J, Wissart F, Mesnard A, Lecocq L, Delmotte L, Dourlens L, Leroy E, Pattou H, Aoumat F.

Madame Laëtitia Lecocq, a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

- Délibération renouvellement bail logement rue du Vieux Pont,
- Délibération participation prévoyance,
- Délibération vente de bois,
- Projet éolien,
- Déménagement et travaux école,
- Eclairage public et guirlandes de Noël,
- Colis de Noël,
- Travaux de prévention inondations,
- Travaux routiers réalisés,
- Divers.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2024 :

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2024. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

Délibération n° 23/2024 : Renouvellement bail logement rue du Vieux Pont :

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le bail du logement 11 rue du Vieux Pont arrive à échéance le 14 décembre 2024. Il suggère de le renouveler pour une période de 3 ans, soit à compter du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident de renouveler le bail pour une période de 3 ans à compter du 15 décembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération n° 24/2024 : Avenant à la délibération n° 1/2022, protection sociale complémentaire/volet prévoyance :

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu par le centre de gestion du PDC, nous informant de la nouvelle tarification à partir du 1er janvier 2025, concernant la prévoyance. En effet l'évolution des arrêts maladie et l'absentéisme obligent à une révision des taux de cotisation pour les agents. La collectivité se doit de participer à la prévoyance de ses agents adhérents au contrat groupe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance.

- de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2025 comme suit :

Montant brut : 10 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération n° 25/2024 : Vente de bois :

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de couper du taillis dans la commune.

Après en avoir délibéré, les membres décident d'attribuer des lots de taillis au prix de :

- 80 € le lot.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération n° 26/2024 : Cession logements locatifs. SA d'HLM Habitat Hauts de France :

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait informer l'assemblée que la SA d'HLM Habitat Hauts de France, souhaite procéder à la cession de cinq logements locatifs sociaux situés Résidence les Peupliers à Fillièvres.

Conformément aux articles L. 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal doit émettre un avis sur cette cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable à cette cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Projet éolien :

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec une société d'exploitation de parcs éoliens, pour éventuellement monter un projet de construction énergétique éolien sur la commune de Fillièvres. Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, rappellent qu'ils ne souhaitent pas d'implantation d'éoliennes sur la commune.

Déménagement et travaux école :

Monsieur le Maire rappelle que pendant les travaux à l'école maternelle, la classe était transférée à la salle multi-activités. Les travaux étant terminés, les enfants ont pu regagner leur classe fraîchement rénovée.

La cantine et la garderie, ont, quant à elles pris place à la salle multi-activités pendant les travaux.

Les déménagements se sont bien déroulés.

Certains membres, conseillent à Monsieur le Maire, d'émettre des réserves concernant les travaux, en effet, les dalles aux plafonds de la salle de motricité, de la classe maternelle et du dortoir sont déjà tachés d'eau (choc thermique avec la toiture en bac acier), des courriers seront adressés à l'architecte (Ancely architecte) ainsi qu'au maître d'œuvre (Ferest), concernant ces malfaçons.

Colis de Noël :

Le colis de Noël aux aînés sera distribué le vendredi 20 décembre de 14 h 30 à 17 h au sein de la mairie.

Travaux de prévention inondations :

Les travaux ont été réalisés récemment par l'entreprise Baude-Billet, au chemin de l'Enfer.

Travaux routiers :

Les travaux d'aménagement et de borduration ont été réalisés dans la rue du Marais ainsi que dans la rue du 8 mai. Des dérasements ont également été effectués dans diverses routes communales.

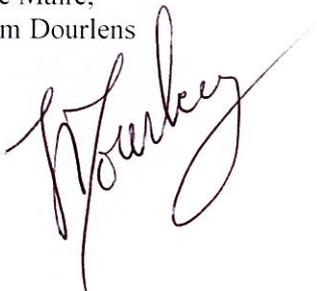
Divers :

Une plantation de haies sera effectuée prochainement avec les enfants de l'école et quelques bénévoles. Ces plants sont offerts par la fédération de chasse.

La cérémonie des vœux, aura lieu le 4 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Jim Doullens



Le secrétaire de séance,
Laëtitia Lecocq

